



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2024

Le douze mars deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint-Pierre, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Nathalie AUROUX, Alexandre CHAPELON, Vincent COUTEAU, Virginie HERVOUET, Angélique HRYNIUKA, Axel INGWILLER, Laurent LAROCHE, Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Fabienne MAHÉ, Vanessa YHUEL.

Était absente excusée : Martine LEREBOURG.

Martine LEREBOURG a donné pouvoir à Angélique HRYNIUKA

Jérôme LEROY a été nommé secrétaire.

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

oooooooooooo

- Approbation du Compte-Rendu du CM du 09 octobre 2023
- Présentation rapport annuel de la Bibliothèque, par Pierre CHATAIGNÉ
- Délibération CCAS M57 développé (pour la trésorerie) / **délibération**
- Réfection du mur de l'école face au boulodrome / **délibération**
- Avancement de grade de Madame DUMAS et Monsieur CONCÉ / **délibération**
- Mise en conformité de l'installation électrique de l'atelier / **délibération**
- Loi APER / Zones d'Accélération Énergies Renouvelables / **délibération**
- Motion Éoliennes / **délibération**
- Caisse Allocation Familiales CTG / **délibération**
- Atelier Municipal Travaux / **délibération**
- Salle des Fêtes (contrat, règlement intérieur) / **délibération**
- Repas des Aînés (encaissements) / **délibération**
- Projet de police intercommunale
- Etat d'Abandon Manifeste au 3 rue de Boubiers
- Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) et rapport délégué 2022
- Questions diverses

oooooooooooo

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 octobre 2023 : approuvé à l'unanimité.

oooooooooooo

- Présentation du rapport annuel de la Bibliothèque :

Fréquentation : 592 lecteurs ; 8 nouveaux lecteurs inscrits (dont 2 hors commune)

Prêts 2023 : 1260 documents, livres, dvd et cd

Animation : 7 expositions

Stock de livres : 1759 prêtés par la MDO et 2025 en fonds propre

Stock de CD : 253

Stock de DVD : 89

Achats livres en 2023 : 62

Dons de livres 2023 : 63

Désherbage : 439 livres

Projets 2024 : 3 spectacles : Participation aux Contes d'Automne 2024, Lecture dansée de l'œil du loup et le projet de spectacle avec Alexis Doche.

- Délibération CCAS M57 développé : Conseil Municipal non concerné car cela relève de la compétence du CCAS.

- Réfection du mur de la terrasse située derrière la bibliothèque face au boulodrome – (délibération n°2024-01)

Le mur de la terrasse se fissurant, il est proposé de le consolider :

Trois devis sont présentés :

- SASU ROSE CONSTRUCTION : 6627.50€ HT
- Thomas MICHALCZYCK : n'a pas répondu à la sollicitation
- LANGLER MARTIAL : 6875€ HT

Le devis d'un montant de 6627.50€ de SASU ROSE CONSTRUCTION a été retenu.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Avancement de grade de Madame DUMAS et Monsieur CONCÉ :

Monsieur Le Maire propose lors de l'entretien annuel l'avancement de grade réglementaire à Madame DUMAS et Monsieur CONCÉ.

Un arrêté sera rédigé.

- Mise en conformité de l'installation électrique de l'atelier : (délibération n°2024-02)

Pour des raisons de sécurité et de mise en conformité, l'installation électrique de l'atelier a besoin d'être refaite.

Quatre devis sont présentés :

- VEXIN ELEC : 7398.29€ HT
- R.G.B. : 6988.70€ HT
- THD Electricité : 16621.22€ HT
- SARL LATIS : 9269€ HT

Après avoir délibéré, le devis VEXIN ELEC a été retenu.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Loi APER / Zones d'Accélération Énergies Renouvelables : (délibération n°2024-03)

Article L211-2 du code de l'énergie: l'énergie produite à partir de sources renouvelables, ou « énergies renouvelable », est une énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables, à savoir l'énergie éolienne, l'énergie solaire thermique ou photovoltaïque, l'énergie géothermique, l'énergie ambiante, l'énergie marémotrice, houlomotrice ou osmotique et les autres énergies marines, l'énergie hydroélectrique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz.

La loi APER prévoit que l'on puisse définir sur des territoires les endroits où on souhaite produire de l'énergie. La loi APER permet de : définir des zones sur lesquels on va permettre l'accélération :

- de projet photovoltaïque
- de méthanisation
- d'éoliens
- de géothermie

La délibération a été votée à l'unanimité pour le lancement de ce projet de consultation.

- Motion Éoliennes : (délibération n°2024-04)

Le projet concerne l'installation de 6 éoliennes sur Eragny-sur-Epte.
Cette motion a pour objectif de soutenir ou non l'Etat.

Elle reprend tous les arguments qui ont été annoncés dans la première motion. Pour rappel, la cour d'Appel administrative de Douai a annulé l'arrêté préfectoral, des avis défavorables des communautés de communes ont aussi été présentés.

La motion de soutien aux services de l'Etat a été adoptée à l'unanimité.

- Caisse Allocation Familiales CTG : (délibération n°2024-05)

La Convention Territoriale Globale, concerne la Communauté de Communes, ses communes, la CAF et la MSA.

Elle permet de toucher une aide financière pour différents projets concernant : la petite enfance, le handicap etc... en particulier, cela permet à la Communauté de Communes d'obtenir des aides de la CAF pour financer les opérations sur les MAM, financer les FRIMOUSSES et le Centre Social Rural.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette convention.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Salle des Fêtes : (délibération n°2024-06)

Monsieur le Maire indique au conseil, la nécessité de modifier le contrat de location pour l'utilisation de la salle des fêtes pour y tenir des élections (afin de faciliter l'accès aux handicapés et le stationnement).

Le contrat de location sera modifié dans ce sens :

- Le bureau des élections se trouve désormais à la salle des fêtes, la salle ne pourra plus être louée le week-end des élections.
- Pour des raisons de sécurité, la salle des fêtes ne pourra recevoir que 90 personnes maximum au lieu de 120.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les termes du contrat et AUTORISE Monsieur le Maire et la secrétaire à signer les contrats de location à venir entre la commune et chacun des bénéficiaires.

Pour extrait certifié conforme.

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Repas des aînés : (délibération n°2024-07)

Dans le cadre de l'organisation du repas des aînés le dimanche 15 octobre 2023, les personnes accompagnantes sont redevables de la somme de 19€ pour le(s) conjoint(e)s et 10 € par enfant, 38 € par un tiers pour la participation au repas.

- | | |
|--------------------------|------|
| ✓ M LE CHATTON Sylvain | 29 € |
| ✓ Mme HRYNIUKA Angélique | 19 € |

✓ M FAUCON Patrick	19 €
✓ M COVILLERS Jean-Claude	76 €
✓ Mme COURTOIS Janine	38 €
✓ Mme YHUEL Vanessa	19 €
✓ Mme LAROCHE Colette	38 €

Soit la somme totale de : 238 €.

La délibération a été acceptée à l'unanimité.

- Questions diverses :

- ⇒ Projet de police intercommunale :

Afin d'augmenter ses effectifs, la commune de Chaumont-en-Vexin propose à ses communes voisines un projet de police intercommunale : elle interviendrait ponctuellement en complément des missions de la gendarmerie. Une convention régirait leurs interventions. L'effectif serait de 4 à 6 policiers, ils assureraient une patrouille trois fois par semaine sur le village.

- ⇒ Etat d'Abandon Manifeste au 3 rue de Boubiers :

La maison située au 3 rue de Boubiers est à l'abandon.

L'établissement public foncier (EPFLO) est un organisme public qui se propose d'acheter un bien en état d'abandon manifeste. La mairie demande au préalable, au propriétaire, de mettre fin à cet état d'abandon : le courrier est affiché dans le cadre de la mairie pendant trois mois. Sans manifestation de sa part, dans ce délai, la commune ou son délégataire peut acquérir ce bien.

L'EPFLO prend en charge 50% du coût de revient (coût d'acquisition, coût de démolition, coût de réhabilitation). A charge pour la commune de payer les autres 50%.

Le projet est en cours.

- ⇒ Lycée :

Lors de la visite de Xavier BERTRAND, à la CCVT, celui-ci a confirmé l'ouverture d'un lycée à Chaumont-en-Vexin pour la rentrée 2029 : l'effectif sera de 525 élèves ; il proposera 11 spécialités.

L'objectif est de réduire le temps de trajet des élèves.

oooooooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil s'est levée à 00h05.

oooooooooooo

Liste des délibérations :

- Réfection du mur de l'école (**délibération 2024-01**)
- Mise en conformité de l'électricité de l'atelier (**délibération 2024-02**)
- Loi APER (**délibération 2024-03**)
- Motion éoliennes (**délibération 2024-04**)
- CAF CGT (**délibération 2024-05**)
- Contrat de location de la Salle des Fêtes (**délibération 2024-06**)
- Repas des aînées (**délibérations 2024-07**)

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Jérôme LEROY</p>
--	---

Fait à Liancourt Saint-Pierre le 23 mars 2024